

## COMPTE RENDU n° 3 du 09 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame le maire Suzanne LABARY.

**Présents :** CHANTELAUZE Isabelle, FILLIOT Yves, SAULZE Marc, DENIMAL Christiane, FONT Thomas, DAWID Yves, LAUTIER Monique, FILLIOT Maurice

**Absent :** GALLON Jason -**Absents avec procuration:** MAYET Jean-François,

**A été nommée secrétaire de séance:** Isabelle CHANTELAUZE

Approbation du CR n°2 du 25/03/2023 à l'unanimité

### Objet : Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal pour les élections sénatoriales

#### Bureau de vote ouvert à 18h15.

Suivant procédure, les membres du conseil municipal ont voté pour désigner les délégués et suppléants du conseil municipal pour les élections sénatoriales : 9 conseillers municipaux présents, 10 prennent part au vote (1 procuration).

Sont élus :

Délégué titulaire :	LABARY Suzanne – Maire	10 voix/10
Délégués suppléants :	DAWID Yves	10 voix/10
	FONT Thomas	10 voix/10
	LAUTIER Monique	10 voix/10

#### Bureau de vote clos à 18h45.

### Objet : Classement/reclassement d'une aisance située sur le domaine public lieu-dit « Les Granges »

Madame le maire expose, faisant suite à la demande de M. et Mme NISIMOV Arie du 07/10/2021 pour acquérir un espace du domaine public situé le long de leur propriété AI 325, et l'avis favorable donné par le conseil municipal le 03/12/2021, un document d'arpentage a été réalisé par la SERARL GEOVAL délimitant cet espace d'une surface de 21m<sup>2</sup>, cadastré AI 424.

Vu l'article L141-3 du code de la voirie routière de juillet 2010, « le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Les délibérations concernant le classement et le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie »

Entendu l'exposé de madame le maire,

- le conseil municipal approuve qu'en vertu de l'article L141-3 il n'y a pas besoin d'enquête publique préalable et prononce le déclassement et classement dans le domaine privé communal l'espace concerné,
- le conseil municipal autorise madame le maire à engager toutes formalités administratives afin d'aliéner cette parcelle aux conditions suivantes :
  - les frais généraux engendrés par les transactions seront supportés par les bénéficiaires : frais de géomètre, frais de notaire et d'enregistrement,
  - Il sera demandé une compensation financière de 200€ au bénéfice de la commune, comme indiqué dans la délibération du 03/12/2021, à M. et Mme NISIMOV.

**Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10 Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0**

### Objet : Cession d'espace public lieu-dit « Petit Barrot »

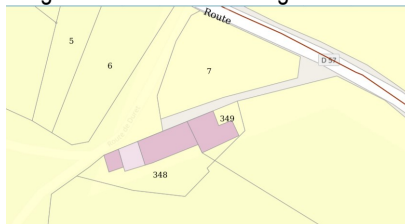
M. et Mme MALCUS Thierry, domiciliés lieu-dit Petit-Barrot – 63600 GRANDRIF, par mail du 1<sup>er</sup> avril 2023, nous font part de leur souhait d'acquérir une partie de l'espace public à partir de la RD57 et situé le long de leur propriété (zone grisée sur le plan ci-joint).

Après examen de la demande, il semble possible de céder la zone de 150 m<sup>2</sup> environ du plan suivant.

Cette cession ne pénalisera pas la circulation communale, par contre elle sécurisera l'accès direct à l'habitation en AO349.

Il sera demandé une compensation financière pour la commune de 700€ suivant délibération d\_2023\_008 du 21 janvier 2023.

Le passage du géomètre est impératif et tous les frais engendrés seront à la charge du demandeur.



**Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10 Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0**

### Objet : Autorisation d'implantation d'un poste de transformation ERDF sur une parcelle communale : Parcelle AM 136 – Section de Barrier et Redoux

Madame le Maire informe qu'elle a autorisé, par convention de servitudes en date du 30 novembre 2021, ERDF à implanter un poste de transformation, d'une emprise au sol de 27m<sup>2</sup>, sur la parcelle cadastrée AM 136 lieu-dit « Les Côtes », moyennant une indemnité de 208,00€.

Cette autorisation va être transcrite par acte authentique à l'étude de Maître SOURDILLE-RENAUD de Montluçon et nécessite une délibération du Conseil Municipal pour mener à bien ce dossier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Autorise cette mise à disposition suivant les termes de la convention.
- Habilitte Madame le Maire à signer l'acte définitif.

**Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10 Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0**

### Objet : Autorisation d'implantation d'un poste de transformation ERDF sur une parcelle communale : Parcelle AL 123 - Le Bourg

Madame le Maire informe qu'elle a autorisé, par convention de servitudes en date du 28 mars 2022, ERDF à implanter un poste de transformation, d'une emprise au sol de 16m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée AL 123 - Le Bourg, moyennant une indemnité de 208,00€.

## COMPTE RENDU n° 3 du 09 juin 2023

Cette autorisation va être transcrite par acte authentique à l'étude de Maître SOURDILLE-RENAUD de Montluçon et nécessite une délibération du Conseil Municipal pour mener à bien ce dossier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Autorise cette mise à disposition suivant les termes de la convention.
- Habilitte Madame le Maire à signer l'acte définitif.

**Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10 Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0**

### Objet : Redevance d'assainissement au bourg de Grandrif pour 2023

Madame le maire expose, cette redevance est assujettie à la consommation d'eau, elle permet à la commune d'entretenir et d'amortir le réseau, de financer les charges du service d'assainissement.

La redevance d'assainissement collectif comprend une partie variable en fonction du volume d'eau consommé et une partie fixe. Cette facturation se retrouve sur les factures d'eau émises par Véolia pour être reversée à la commune.

La part variable est fixée à 0.70€ par m<sup>3</sup> et la part fixe à 70.00€.

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide la redevance, sans augmentation, telle que :

- Part variable = 0.70€ par m<sup>3</sup>
- Part fixe = 70.00€
- Dit que la redevance sera prélevée sur la facture d'eau par le délégataire, pour les abonnés du bourg de Grandrif bénéficiant de l'assainissement collectif,
- Dit que la redevance sera effective au 01/01/2023,
- Donne tous pouvoirs à madame le maire pour percevoir cette redevance.

**Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10 Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0**

### Objet : Présentation du rapport annuel du délégataire VEOLIA - Exercice 2022

Comme le prévoit l'article L5211-39 du code des collectivités territoriales, le rapport annuel du gestionnaire de l'eau potable de la commune doit faire l'objet d'une communication par le maire, au conseil municipal.

Le Conseil Municipal déclare que le rapport d'activité 2022 de VEOLIA, gestionnaire de l'eau potable de la commune de Grandrif, a fait l'objet d'une présentation par le maire aux membres du conseil réunis en séance publique ce jour.

**Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10 Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0**

### Objet : Approbation des listes définitives des affouagistes des sections en 2023

*Sont membres de la section de commune, les habitants ayant leur domicile réel et fixe sur son territoire.*

*Sont électeurs de la section de commune, les membres de la section inscrits sur la liste électorale de la commune.*

*Sont affouagistes le chef de famille ayant un domicile réel et fixe (résidence principale) dans la section de commune*

Chougoirand	Affouagiste	CHATAING Denis	Moliachon	Affouagiste	VRAY François
Chougoirand	Affouagiste	CUSSONNET Olivier	Moliachon	Affouagiste	CHOLEWKA Céline
Chougoirand	Affouagiste	ENTZMINGER Lauris	Pradeaux	Affouagiste	PLANCHON Thierry
Chougoirand	Affouagiste	MOULIN Max	Pradeaux	Affouagiste	DUTOUR Nicole
Chougoirand	Affouagiste	GATIGNOL Marie-Thérèse	Pradeaux	Affouagiste	MUCHEMBLED Jacqueline
Chougoirand	Affouagiste	GAY Paul	Pradeaux	Affouagiste	BUTERA Vincent
Le Mont	Affouagiste	BERNARD Jérôme	Pradeaux	Affouagiste	PIETRI Pascal
Le Mont	Affouagiste	CHANTELAUZE François	Pradeaux	Affouagiste	FILLIOT Florian
Le Mont		DARAGON Marie	Pradeaux	Affouagiste	FILLIOT Maurice
Le Mont	Affouagiste	GALLON Jason	Pradeaux	Affouagiste	QUESNEL Gilles
Le Mont	Affouagiste	LAINÉ Gérard	Pradeaux	Affouagiste	HOUIN Christian
Le Mont	Affouagiste	SABOT Georges	Pradeaux	Affouagiste	LUCAS Anita
Le Mont	Affouagiste	SARRAGOSSA Gao	Pradeaux	Affouagiste	GE Florence
Chabannes	Affouagiste	CHATAING Priscilla	Pradeaux	Affouagiste	KEURINCK Sébastien
Chabannes	Affouagiste	FAURE Gaston	Petit-Barot	Affouagiste	JOORIS Wivine
Chabannes	Affouagiste	FAURE Patrice	Petit-Barot	Affouagiste	SANCHEZ Cédric
Chabannes	Affouagiste	ZAPOTOCKY David	Petit-Barot	Affouagiste	MALCUS Thierry
Le Pêcher	Affouagiste	CONSTANT André	Petit-Barot	Affouagiste	MONCHARMONT Gildas
Le Suc	Affouagiste	AMEDRO Jean-Pierre	Petit-Barot	Affouagiste	FALCON Jean-Luc
Le Suc	Affouagiste	FAURE Stéphane	Petit-Barot	Affouagiste	BERTRAND Michel
Le Suc	Affouagiste	FILLIOT Yves	Granges	Affouagiste	BONNETAIN Pierre
Le Suc	Affouagiste	FILLIOT Michèle	Granges	Affouagiste	DUGAY Dominique
Le Suc	Affouagiste	JURY Fernand	Granges	Affouagiste	DUGAY Éric
Le Suc	Affouagiste	ROUX-CIBOIS Blandine	Granges	Affouagiste	DUGAY Roger
Moliachon	Affouagiste	ABREAL David	Granges	Affouagiste	SAULZE Marc
Moliachon	Affouagiste	MENAGER Thierry	Granges	Affouagiste	HACHET Pierre
Moliachon	Affouagiste	HOUIN Cécile	Grandrif et autres		il n'y a pas de liste établie car pas de bois d'affouage

**Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10 Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0**

### Affaires diverses :

#### ▪ Point sur les différents dossiers :

- Peinture dans les classes : le chantier est repoussé à l'été 2024. Nous souhaitons attendre le retour de l'enseignante pour déménager les meubles et divers matériels qui se trouvent dans les classes.
- Travaux salle polyvalente : début des travaux à l'automne 2023.
- Voies 2023 : l'appel d'offre sera lancé fin juin. Les travaux sont regroupés en 3 lots. Ceux situés dans les villages seront réalisés en premier. Une subvention DETR de 30 000€ a été demandée à l'état, il est accordé seulement 20 000€. Celle transmise au Département est en cours d'instruction.

## COMPTE RENDU n° 3 du 09 juin 2023

- Chaudière du multiple rural : Demande d'aide à l'ADUHME auprès des agents en charge de ce service de la CC Ambert Livradois Forez : en cours.
- Installation antenne relai téléphonique : Rémi FISCHER - Conducteur de Travaux  
Démarrage travaux S27 - Levage S30 - Aménagement S32 (début septembre)

### ▪ *Festivités et animations d'été:*

25 juin 2023	Rand 'Auvergne (Buvette Amicale Laïque au Mont)
2 juillet 2023	Course des Copains (ambiance place de la Jarpe) à partir de 9h
8 juillet 2023	Repas des Grandrifoïis sur réservations (salle communale) à 19h
15 juillet 2023	Marché de producteurs (place de la Jarpe) de 14h à 16h
23 juillet 2023	Vide grenier organisé par « Les Amis de Grandrif » (place de la Jarpe) à partir de 7h
29 juillet 2023	Rallye de la Fourme (au virage de Trémioles buvette Amis de Grandrif)
12 août 2023	Loto d'été des Amis de Grandrif (salle communale) à 18h
14 août 2023	Marche familiale départ à 8h30 place de la Jarpe
1 <sup>er</sup> octobre 2023	Loto d'automne des Amis de Grandrif (salle des fêtes de Saint Martin des Olmes) à 14h
14 octobre 2023	Concert par l'Union Musicale Marsacoise (église de Grandrif)
11 novembre 2023	Armistice 14-18 (monument aux morts) à 15h

**Dès aujourd'hui, nous vous proposons de rééditer la décoration de nos boîtes à lettres. Comme thème, cette année, nous vous proposons « Les moulins », moulins sous toutes leurs formes. Mais si les moulins ne vous inspirent pas, faite une décoration comme il vous plaira.**